



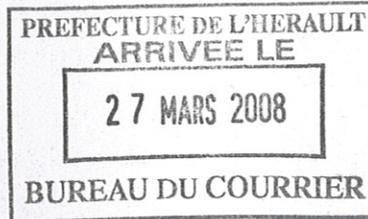
JUVIGNAC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

X^e CANTON DE MONTPELLIER

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 27
Votants : 29
Date de la convocation : 14 mars 2008



N° 20

L'an deux mille huit et le vingt du mois de mars, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

PRÉSENTS : Mme SANTONJA, M. COMBE, Mme LABORDE, M. CONTE, Mme ROMERO, M. OUSSET, Mme GAUZY CHABLE, M. ALLOUCHE, Mme PLAYS, M. BOUISSEREN, Mme ALQADI NASSAR, M. CAPRON, M. PAUL, Mme CARRETIER, M. CARILLO, Mlle VAN ELST, MM SAUVAN, LE NGUYEN, M. ANTOINE, M. GRÉPINET, Mme CONFAIS, M. FÉVRIER, Mme TARAYRE, M. BOUSQUEL, Mme BOULANGÉ, MM PLANCHERON, SAVY.

PROCURATIONS : Mme RAMON BOTONNET en faveur de M. ALLOUCHE
Mme FONS VINCENT en faveur de Mme LABORDE

ATTRIBUTION des INDEMNITES de FONCTION au MAIRE et aux ADJOINTS

Rapporteur : Monsieur OUSSET

Il est rappelé au Conseil Municipal que celui-ci peut accorder, au Maire, aux adjoints des indemnités de fonction. Les indemnités maximales sont fixées par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est proposé au Conseil Municipal

- d'accorder au Maire, aux Adjoints les indemnités de fonction reprises ci-dessous
 - Maire : 55% de l'indice 1015
 - Adjoints : 22 % de l'indice 1015
- De dire que le montant de ces indemnités sera indexé sur l'évolution de l'indice brut 1015
- De fixer la date d'effet au 14 mars 2008
- De rappeler que les crédits sont prévus au BP 2008

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur OUSSET à l'unanimité des suffrages.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Pour le Maire
L'adjoint délégué
J. OUSSET

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le ... 27.03.2008 ...
et publication
le ... 27.03.2008 ...